



Clauses contractuelles et règlements du centre d'entraînement fitness8 et SensoPro

Utilisation du centre d'entraînement: Les équipements et les prestations du centre d'entraînement fitness8 et SensoPro sont à la disposition des personnes au-dessus de 16 ans durant la durée de leur abonnement de manière illimitée pendant les heures d'ouverture du centre. Cet abonnement est personnel et non transmissible. Tout non-respect des consignes entraîne le retrait immédiat de l'abonnement sans remboursement. Un abus de la carte d'accès aura pour conséquence une exclusion du centre d'entraînement sans préavis et sans remboursement. Nous nous réservons la possibilité de porter plainte en cas d'intrusion.

Surveillance vidéo: Pour des raisons de sécurité et Réglementation Qualitop un système de surveillance vidéo du centre d'entraînement fitness8 et SensoPro fonctionne en permanence et les images sont enregistrées. En cas d'actes malveillants, ces images pourront être transmises à la police.

Responsabilité: L'abonné s'engage à utiliser les appareils soigneusement et est responsable des dégâts occasionnés sur les installations, volontairement, par négligence ou par incompétence.

Sécurité et risques: L'utilisation des installations du centre d'entraînement fitness8 et SensoPro est sous la propre responsabilité de l'abonné. Le centre d'entraînement fitness8 et SensoPro décline toute responsabilité en cas de maladie, de blessures ou de dommages. Les abonnés ne bénéficient d'aucune couverture en assurance de la part de fitness8 et SensoPro. Chaque client est responsable de sa santé lorsqu'il utilise les appareils. Les patients à risque (p. ex. maladie cardiaque aiguë) ne peuvent s'entraîner sous surveillance qu'après avoir consulté leur médecin traitant. Pour des raisons de sécurité, il est interdit à l'abonné d'amener des enfants, des accompagnants ou des animaux dans les locaux de fitness8 et SensoPro.

Hygiène et nettoyage: Tous les utilisateurs du centre d'entraînement fitness8 et SensoPro doivent recouvrir les appareils d'entraînement matelassés d'une serviette éponge durant la pratique de leurs exercices. Avant utilisation, il est d'usage de nettoyer chaque engin avec un liquide désinfectant et du papier mis à disposition. Le désinfectant ne sera pas sprayé directement sur l'appareil mais d'abord sur le papier. Il faut éviter les bruits excessifs, les bruits de respiration et la musique dérangeante ou forte sur le natel. L'accès au centre d'entraînement est autorisé uniquement avec des chaussures de gym propres. Des vestiaires et douches hommes-femmes séparés sont à disposition des abonnés. Des casiers à clé doivent être utilisés pour déposer les affaires personnelles des abonnés durant leur entraînement. Ils doivent être vidés après la séance et les clés remises sur la serrure. Le centre d'entraînement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires personnelles et numéraires dans les vestiaires.

Utilisation: L'abonné doit suivre les instructions du personnel. Les heures d'ouverture, le règlement intérieur et les consignes d'hygiène doivent être respectés. Toute violation grave ou répétée de ces consignes entraînera le retrait de l'abonnement sans remboursement.

La non-utilisation des équipements et des prestations ne donne pas droit à une réduction ou à un remboursement de l'abonnement. Avec le consentement de la direction, le contrat peut être

transféré à une autre personne. Les frais de transfert s'élèvent à CHF 70.-. Un dépôt de CHF 30.- sera perçu pour la carte d'entrée.

Interruption momentanée de l'abonnement: La non-utilisation des équipements du centre d'entraînement fitness8 et SensoPro ne donne pas droit à une réduction ou à un remboursement de l'abonnement (selon CO). Exceptionnellement, si l'interruption dure plus d'1 mois mais moins de 9 mois, et peut être justifiée par un certificat médical, l'abonnement pourra être prolongé en temps voulu.

Interruption de l'exploitation: Le centre d'entraînement est ouvert 363 jours par année, il est fermé les 25.12 et 26.12. La direction se réserve néanmoins le droit d'interrompre l'exploitation pendant deux semaines au maximum pour des raisons de nettoyage, de maintenance, de révision ou pour des transformations. Dans pareil cas, l'abonné n'a pas droit à un remboursement.

Expiration de l'abonnement: L'abonné sera contacté par le secrétariat de fitness8 et SensoPro avant l'expiration de son abonnement. La carte d'accès doit être renouvelée. Le paiement de l'abonnement peut se faire directement à l'accueil. Le renouvellement de l'abonnement ne se fait pas automatiquement et il n'est pas nécessaire de résilier l'abonnement. A partir du 1.1.2025, il n'y aura plus de dépôt sur le billet d'entrée. A partir du 1.1.2025, nous ne remboursons plus le dépôt payé.

Perte de la carte d'entrée: En cas de perte de la carte d'accès à fitness8 et SensoPro, un montant de CHF 30.- sera perçu pour le remplacement de cette carte.

Autres règles de maison: Le règlement général de maison est accepté dans ce contrat

Utilisation du fitness8 et SensoPro combinée à la physiothérapie: L'utilisation de fitness8 et SensoPro est gratuite et admise si elle a lieu le même jour que la physiothérapie et sous la supervision de celle-ci. Si le fitness8 est utilisé d'autres jours sans accompagnement physiothérapeutique, il faut souscrire un abonnement de trois mois au prix de 210 CHF. Ces frais sont à la charge de l'utilisateur et ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie ou accident. L'accès n'est expressément autorisé qu'avec une carte (contrôle d'entrée).

Thérapie médicale d'entraînement (MTT)

Avec une ordonnance de physiothérapie valable (3 mois de MTT), les caisses maladie prennent en charge les coûts des entraînements. Cette ordonnance donne droit à 36 entrées au maximum pendant la durée maximale de 3 mois. L'utilisation du fitness n'est autorisée que du lundi au vendredi. Ces prescriptions vont de pair avec les conditions de physioCERT. Pour prolonger de 3 mois supplémentaires, une 2e ordonnance valable du médecin est nécessaire. Une garantie de prise en charge des coûts est obligatoire et dure en général jusqu'à 4 semaines.

Loi sur la protection des données et ordonnance sur la protection des données à partir du 1.9.2023

En payant l'abonnement fitness8, je confirme que je suis d'accord avec le traitement de mes données, l'accès aux données par le/la thérapeute et le secrétariat, ainsi que la transmission des données à des tiers conformément à l'information aux patients.

Je suis conscient(e) des risques éventuels liés à l'échange de données personnelles sensibles (possibilité de consultation par des tiers non autorisés en cas de voies de communication non sécurisées) ainsi que de mes droits et donne mon accord pour le contact mutuel entre mon/ma thérapeute et moi en tant que patient(e) par le biais des informations de contact indiquées ci-dessus.

Les informations concernant les patients ne sont transmises par le cabinet que par des voies de communication sécurisées. Je suis d'accord pour que les demandes administratives, comme par exemple les reports de rendez-vous, soient traitées par communication électronique non cryptée (par ex. @physio-hin à l'adresse du destinataire comme @bluewin.ch, @gmail.com etc.) ou par SMS. Je suis également conscient et je donne mon accord pour que mes données soient enregistrées par le fournisseur du logiciel et qu'un échange de données puisse avoir lieu avec l'organisme payeur compétent (caisse maladie du système de santé suisse) par le biais de son interface, afin de proposer un traitement et une facturation aussi adéquats que possible. Il va de soi que mes données ne seront utilisées que dans le cadre du traitement et dans le strict respect de la loi sur la protection des données en vigueur, et que toutes les parties concernées garantissent une sécurité des données adaptée au risque par des mesures techniques et organisationnelles appropriées.

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) prévoit que les patient(e)s reçoivent une copie de la facture du traitement. Celle-ci vous est envoyée automatiquement par e-mail, pour autant que nous disposions de votre e-mail et de votre numéro de portable. Dans le cas contraire, nous l'imprimons volontiers sur papier.

Dispositions en cas de pandémie

Sur la base de l'expérience de la pandémie Covid, la direction se réserve expressément le droit d'adapter les heures d'ouverture et les conditions d'accès si nécessaire. Il n'existe aucun droit au remboursement du prix d'achat des abonnements. La direction continuera toutefois à s'efforcer de réagir de manière aussi conciliante que possible à de tels événements. Lors de la pandémie Covid 2020-2022, le centre de formation a dû être fermé pendant 9 mois sur décision de la Confédération. Les abonnements ont été prolongés gratuitement pendant cette période avec un Time Stop.

Consentement aux conditions générales

En adhérant à notre fitness8 et SensoPro, le client confirme avoir reçu les présentes CGV par écrit avec l'abonnement et la facture. En souscrivant un abonnement fitness8, le client confirme accepter les présentes CGV sans signature.

For judiciaire: Le for judiciaire est le siège fitness8 et SensoPro à Bienne

Bienne, 1.1.2025